

## INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

### RENTRÉE 2024/2025

Les inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires pour la rentrée scolaire 2024/2025 auront lieu à partir du **lundi 10 juin jusqu'au samedi 17 août 2024** au plus tard. **Les dossiers sont à adresser en Mairie par voie postale ou à déposer dans la boîte aux lettres.**

#### Documents à compléter et à adresser en mairie :

- La fiche de liaison dûment complétée et signée
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'attestation d'assurance extrascolaire 2024/2025
- Copie du carnet de santé (pages de vaccination)
- Copie du ou des derniers avis d'imposition du foyer 2023 (seulement pour les inscriptions des mercredis ou des vacances scolaires des Vilcomtois)
- La copie intégrale du livret de famille
- La dernière page du règlement intérieur de l'accueil périscolaire datée et signée
- La dernière page du règlement intérieur de la restauration scolaire datée et signée
- La dernière page du règlement intérieur de l'ALSH datée et signée
- En cas de divorce/séparation, documents de jugement.

#### Les formulaires d'inscription :

##### ***Pour la restauration scolaire, l'accueil du matin et du soir :***

- Soit inscription à l'année pour les familles qui le souhaitent
- Soit possibilité d'inscription par période allant de vacances à vacances :
  - Rentrée de septembre aux vacances d'Automne
  - Vacances d'Automne aux vacances de fin d'année
  - Vacances de fin d'année aux vacances d'Hiver
  - Vacances d'Hiver aux vacances de Printemps
  - Vacances de Printemps aux vacances d'été

##### ***Pour les mercredis :***

- Soit inscription à l'année
- Soit possibilité d'inscription par période

***Pour les vacances :*** réservations ultérieures, par période avant les congés scolaires

#### Pour faciliter votre demande, la commune met à votre disposition un ESPACE FAMILLE :

Cette plateforme permet de :

- Réserver et annuler la cantine, les accueils du matin et du soir
- Payer les factures par carte bancaire.

Pour l'ouverture de votre espace famille, vous devez fournir une adresse mail valide en Mairie pour recevoir un code d'adhésion.

**Les formulaires d'inscription sont téléchargeables depuis le site internet de la commune [www.villeneuve-le-comte.fr](http://www.villeneuve-le-comte.fr) ou dans l'espace famille à la rubrique actualités.**